



# Compte-rendu



**Midi de la Solidarité :**  
« Relations entre organisations de la  
société civile et institutions  
européennes à l'aune de la Présidence  
belge »

Jeudi 24 Juin 2010

Juin 2010

*Par Clémentine Chaigneau*



[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

Une vingtaine de personnes ont assisté à la rencontre-débat organisée par *Pour la Solidarité* jeudi 24 juin 2010 sur les relations entre les organisations de la société civile<sup>1</sup> (OSC) et les institutions européennes. Les participants à cette table ronde formaient un panel varié d'OSC belges d'envergure locale, régionale et européenne. Dans sa brève introduction, **Diane Grossot** a rappelé comment l'étude Triplet se veut une boîte à outils à destination des organisations de la société civile belge tant sur la situation belge (chapitre I) que sur les relations avec les institutions européennes (chapitre II). Ce guide a été fait pour et par les OSC belges. **Alain Willaert** a par exemple collaboré avec *PLS* pour la réalisation de cette étude. Des OSC d'envergure européenne de type CONCORD<sup>2</sup> ou le groupe Contact Société civile ont également fourni un certain nombre d'éclairages et de ressources pour l'élaboration de cette étude. Ce midi visait à présenter cet outil mais aussi à l'améliorer grâce aux échanges avec les participants.

La cohabitation des OSC belges et des institutions européennes est-elle suivie d'une collaboration ? Ce questionnement a servi de point de départ à l'étude. Pour y répondre, il a d'abord fallu comprendre le positionnement des OSC belges par rapport aux institutions européennes mais aussi comprendre les caractéristiques de ces OSC : leurs contours et territoires d'intervention ainsi que leurs propres rapports aux pouvoirs publics belges. **Alain Willaert** est revenu sur trois caractéristiques de la société civile belge :

- le poids économique du secteur associatif. Ce secteur joue en effet un rôle important dans l'économie et sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) de la Belgique qui s'élève à 4,6 % représente plus de 22 milliard d'euros<sup>3</sup>. Il existe plus de 70 000 ASBL actives qui génèrent pas moins de 272 000 emplois équivalents temps plein (ETP). Le secteur associatif a connu une croissance supérieure à celle de l'ensemble de l'économie au cours de la période 2000-2004, son poids dans l'économie belge a donc augmenté en termes d'emploi, de valeur ajoutée ou de production<sup>4</sup>.

- la nécessité constante pour les OSC belges de s'adapter aux (re)modelages de la Belgique. En 2010, la Belgique est un État fédéral composé d'un gouvernement fédéral, de trois communautés (flamande, française et germanophone), trois régions (Wallonie, Flandre, Bruxelles-Capitale) et dix provinces. Chaque niveau de pouvoir possède ses compétences propres qui se chevauchent parfois d'où la mise en place d'une multitude de commissions de concertation et la signature de nombreux accords de coopération. La société civile organisée s'est adaptée à cette architecture institutionnelle complexe. Ainsi, les grandes organisations se sont scindées en suivant les pointillés du puzzle afin de pouvoir bénéficier du soutien de l'un ou l'autre des pouvoirs fédérés. **M. Willaert** a insisté sur le cloisonnement et la fragmentation qui existe entre les différents pouvoirs publics subsidiaires qui ont chacun instauré leurs propres modes de consultation des OSC.

- la pilierisation : dès la création de la Belgique en 1830, la société civile belge s'est trouvée extrêmement pilierisée et chaque citoyen pouvait ainsi évoluer au sein d'un seul et unique

---

<sup>1</sup> L'expression « organisations de la société civile » comprend les associations sans but lucratif (asbl) et les fondations.

<sup>2</sup> Confédération européenne des ONG de d'urgence et de développement

<sup>3</sup> « Les associations en Belgique, Une analyse quantitative et qualitative du secteur », Recherche réalisée conjointement par le Centre d'Economie Sociale de l'ULg et par le Hoger Instituut voor de Arbeid de la KU Leuven, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. Edition Mai 2008, p. 13.

<sup>4</sup> *Ibid*, p.43.

pilier, socialiste, catholique ou libéral. Aujourd'hui, cette pilarisation tend à s'estomper : d'une part, parce qu'un citoyen peut choisir de s'affilier au syndicat chrétien et à la mutuelle socialiste, tenant plus compte du rapport qualité/prix du service que de ses convictions ; d'autre part parce que le paysage politique est marqué par l'arrivée d'une myriade de petits partis politiques qui ne se sont pas toujours organisés en pilier (comme c'est le cas pour Ecolo par exemple).

Les trois gouvernements francophones ont récemment lancé une consultation envers les organes institués et 27 associations jugées pertinentes. Cette consultation a débouché sur la rédaction d'une charte associative balisant les interactions (obligations et devoirs) entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Cette charte doit être ratifiée par les Parlements francophones pour pouvoir entrer en vigueur.

Pour **Diane Grossot**, la difficulté de la société civile belge est double : non seulement il n'est pas facile de savoir à quelle porte frapper (faut-il s'adresser à la Commission ? Au Parlement européen ? Au conseil de l'UE ? Au Conseil Economique et Social européen ?), mais avant cela, il est peu aisé de déterminer s'il faut bien frapper à cette porte. En effet, il faut déterminer qui est compétent pour la résolution d'un problème particulier ; s'il faut dépasser le cadre régional, communautaire, fédéral belge pour résoudre ou bien prévenir une situation ; ou encore si la ligne politique suivie par les institutions européennes est plus favorable que la ligne suivie par les institutions belges. Il s'agit donc de mettre en balance l'investissement nécessaire à une OSC pour prendre contact avec les institutions européennes: cotisation à un réseau européen, familiarisation avec la législation européenne, travail de veille, campagnes de communication. La question qui se pose alors est donc : le jeu en vaut-il la chandelle ?

A la question – A quelle porte frapper ? –, la première réaction est de penser à la Commission européenne. Détentrice du monopole de l'initiative législative et du pouvoir d'exécution, cette institution est tout à fait pertinente. Pourtant, il est difficile d'approcher la Commission directement ; c'est pourquoi les négociations avec cette institution se font aujourd'hui entre plateformes d'ONG nationales et même entre plateformes de plateformes (à l'instar de la plateforme sociale). L'essentiel pour une OSC est alors d'identifier les meilleurs réseaux pour porter ses revendications et réussir à faire entendre sa voix.

En deuxième lieu vient le Parlement européen. Si **Jacques Remacle** a insisté sur l'accès relativement facile aux eurodéputés ainsi que sur la grande proximité qui existe entre les personnes, les associations et les ministres, **Diane Grossot** a souligné le faible nombre des eurodéputés belges (22 sur 736) et les orientations politiques dont il faut tenir compte. Par ailleurs, des alliances se créent souvent entre nationalités, les OSC doivent donc cibler leurs efforts et approcher plutôt les commissions parlementaires spécialisées.

Le dernier maillon du triangle institutionnel, la présidence du Conseil de l'UE, est à la fois le plus fort mais également celui jugé le plus inaccessible. Un des rares exemples connus d'OSC régulièrement consultées par les présidences sont les organisations de défense et de paix. La Belgique présidera le Conseil de l'UE à partir du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 décembre 2010. Il n'y a pas eu de mécanismes formels de consultation conjointe ou d'approche commune cohérente entre les pays formant le trio de présidences actuel (Espagne, Belgique

et Hongrie) mais une consultation s'est faite dans chaque pays. L'étude Triplet met en avant l'amélioration des pratiques des gouvernements présidant le Conseil de l'UE et cette volonté nouvelle de collaborer avec la société civile nationale. **Maïté Abram** a confirmé cette idée en montrant comment son organisation, le Mouvement européen-Belgique, a été consultée par le Service Public Fédéral Affaires étrangères et la Task Force 2010<sup>5</sup>. **Mme Abram** a insisté sur la nouveauté de cette consultation de la société civile. En effet, c'est la première fois qu'une Présidence belge consulte la société civile. Alors qu'en 2001, une seule rencontre avait été organisée, en 2010, la consultation a été conduite de façon systématique sur tous les sujets. Toutefois, cette première tentative connaît plusieurs limites. La méthodologie n'a pas été très claire : pas de raison donnée pour justifier le choix des organisations de la société civile contactées ; les conférences de presse n'ont pas permis une consultation structurée de la société civile ; les mécanismes de feedback aux organisations consultées étaient variables ; et il n'a pas été possible de voir si les contributions de la société civile ont été reprises avant l'annonce officielle du programme de la présidence belge<sup>6</sup>. Élément révélateur, la Task Force a transmis les procès-verbaux de ces réunions aux ministres concernés mais pas aux participants de la société civile. Toutefois, en dépit de ces limites, **Maïté Abram** a tenu à souligner l'existence de cette volonté politique de mener une présidence belge « pour les citoyens » et l'intérêt d'en profiter. Il faut aussi espérer que les OSC impliqués lors de la préparation de la présidence belge de l'UE auront l'occasion de maintenir cette collaboration ensuite comme le Front Commun des SDF, une association regroupant des personnes sans abri, qui a été mandatée par la présidence belge pour recueillir la parole des personnes sans abri pour la conférence de consensus européenne sur le sans-abrisme des 8 et 9 décembre 2010<sup>7</sup>. **Maïté Abram** a également évoqué l'appel lancé par les eurodéputés à la société civile européenne pour avoir une contre-expertise en matière financière, appel qui révèle selon elle l'importance et la légitimité que peut avoir la société civile.

Beaucoup de questions ont ensuite été soulevées notamment sur la manière dont une organisation est capable de se mettre dans un réseau, de se faire appuyer par des pouvoirs publics, d'obtenir des fonds européens, etc. **Chloé Charles** a par exemple insisté sur le travail et l'investissement nécessaire à une association locale belge pour forger des partenariats européens et de répondre à un appel à projet européen comme PROGRESS. **Catherine Van Eeckhaute** a également insisté sur la lourde charge administrative, presque insurmontable, qui pèse sur les associations qui souhaitent participer à des projets européens et bénéficier des fonds communautaires. **Jacques Remacle** a pointé l'importance (et la difficulté) de savoir identifier les procédures à suivre. **Béatrice Clarinval** a quant à elle soulevé la question de l'utilisation systématique de l'anglais dans les documents qui pénalise fortement les associations locales belges.

---

<sup>5</sup> En novembre 2008, une « Task Force » de quatre personnes à temps plein a été mise en place pour fournir aux citoyens européens résidant en Belgique et à la société civile organisée une information claire sur les enjeux de la Présidence belge du Conseil de l'UE et pour recueillir leurs préoccupations et aspirations en lien avec des décisions prises au sein des enceintes communautaires. Cette Task Force vient en renfort du groupe de suivi interministériel chargé de piloter la préparation de la Présidence belge du Conseil de l'UE. Elle rassemble les représentants des différents Services Publics Fédéraux (SPF) mais aussi des Régions et Communautés compétentes pour toute une série de matières. Sept séminaires de réflexion ont été organisés entre mars et juin 2009 en collaboration avec l'Institut Egmont<sup>5</sup>, entre autres, spécialisé dans l'organisation de conférences internationales. Les participants étaient issus de la société civile organisée mais aussi des centres de recherche et universités.

<sup>6</sup> Le programme de la Présidence belge du Conseil de l'UE est disponible à l'adresse suivante : [http://blogs.lesoir.be/l\\_europe\\_a\\_l\\_heure\\_belge/2010/06/16/le-programme-de-la-presidence-approuve/](http://blogs.lesoir.be/l_europe_a_l_heure_belge/2010/06/16/le-programme-de-la-presidence-approuve/)

<sup>7</sup> « L'UE fait parler les SDF », *Alter Echos*, n°295, 21 mai 2010, p. 7.

A partir de son domaine d'expertise, la coopération au développement, **Béatrice Clarinval** a également montré la difficulté d'un certain nombre d'acteurs et d'associations à accéder aux plateformes ou fédérations européennes lorsqu'elles ne sont pas ONGD (ONG de Développement). Au niveau de la coopération, ce sont en général quelques grosses fédérations comme ACODEV ou CNCD qui ont du poids. On peut par exemple citer le cas des plateformes espagnoles, belges et hongroises de CONCORD qui se sont organisées pour mettre en place un programme commun à l'occasion du trio de présidences.

En guise de conclusion, **Diane Grossot** a montré le peu de pertinence pour les OSC à axer tous leurs efforts sur la présidence de leur pays au Conseil de l'UE dans la mesure où celle-ci n'a lieu que pendant 6 mois tous les 13 ans environ et qu'elle n'a qu'une marge de manœuvre limitée. Pour **Emmanuel de Groof**, il faut d'abord se demander dans quelle mesure la Belgique peut influencer l'agenda et le débat avant de réfléchir au rôle que peut jouer le monde associatif.